

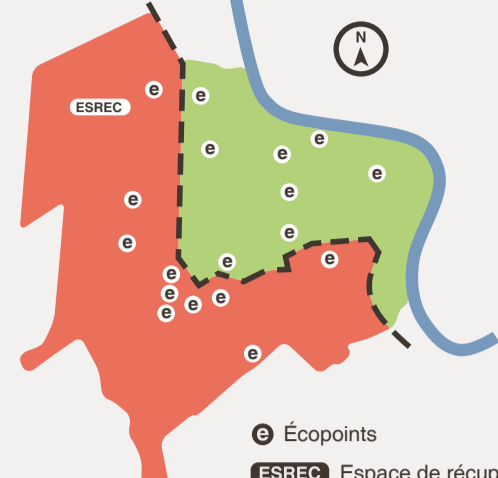


Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. La Ville de Carouge s'est fixé comme objectif de réduire les déchets incinérés par personne de 30% en trois ans et de devenir ainsi la première ville suisse « Zéro Déchet ». Nous avons besoin de la participation de chacun et de chacun ! Le programme « Carouge Zéro Déchet » vous propose un accompagnement ainsi que des conseils gratuits, afin de réduire les déchets à la source : www.carougezérodechets.ch

LEVÉE DES DÉCHETS CALENDRIER 2020

Le territoire carougeois est divisé en deux zones de collecte : une zone rouge et une zone verte.

Pour connaître votre zone et les adresses exactes des écopoints, veuillez vous rendre sur www.carouge.ch/zones



Écopoints
ESREC Espace de récupération

Levée des déchets zone rouge

Lundi / Jeudi

Mardi / Vendredi

Mercredi

Levée des déchets zone verte

Lundi / Jeudi

Mardi / Vendredi

Mercredi

Collecte active ✓ Collecte annulée ✗	zone rouge			zone verte		
	Ordures ménagères	Déchets organiques	Papier Carton	Ordures ménagères	Déchets organiques	Papier Carton
Mercredi 25 décembre 2019	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Jeu 26 décembre 2019	✓	✗	✓	✗	✗	✓
Vend 27 décembre 2019	✗	✓	✗	✓	✓	✗
Mardi 31 décembre 2019	✗	✓	✗	✓	✗	✗
Mercredi 01 janvier 2020	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Jeu 02 janvier 2020	✓	✗	✓	✗	✗	✓
Vend 03 janvier 2020	✗	✓	✗	✓	✓	✗
Vend 10 avril 2020	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Lundi 13 avril 2020	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Vend 01 mai 2020	✗	✓	✗	✓	✗	✗
Jeu 21 mai 2020	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Lundi 01 juin 2020	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Jeu 10 septembre 2020	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Vend 25 décembre 2020	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Jeu 31 décembre 2020	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Vend 01 janvier 2021	✗	✓	✗	✗	✗	✗

Sapins de Noël
Vous pouvez déposer votre sapin de Noël les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur le trottoir ou à l'emplacement des conteneurs, du jeudi 2 janvier au vendredi 24 janvier 2020. Il sera collecté et recyclé.

Ordures ménagères
Les conteneurs ou les sacs ne peuvent être sortis que les jours des levées et doivent l'être avant 7 heures du matin. Les conteneurs doivent être rentrés immédiatement après le passage du camion de ramassage, selon le Règlement de la Commune de Carouge relatif à la gestion des déchets (LC 08 911).

Déchets urbains des entreprises
Les déchets urbains incinérables des entreprises sont soumis au monopole d'élimination des pouvoirs publics et sont donc collectés par la commune aux frais des entreprises.
www.carouge.ch/tout-savoir-sur-la-levée-des-déchets

Aluminium, fer-blanc
Nos écopoints sont équipés de conteneurs pour la récupération de l'aluminium et du fer-blanc. Triés à la source, ils peuvent être récupérés indéfiniment. Le recyclage permet ainsi de préserver les ressources naturelles, tout en réduisant la consommation d'énergie.

Que trier ?
Les canettes, tubes, barquettes et feuilles en aluminium ainsi que les bombes aérosols vides. Les boîtes en fer-blanc (conserves, nourriture pour animaux, etc.). Les objets métalliques plus volumineux (casseroles, passoires, etc.) peuvent être déposés gratuitement à l'ESREC de la Praille.

Papier, carton
Que trier ?
Tous les genres de papier et de carton : papier pour imprimantes, journaux, magazines, enveloppes, feuilles, cartons, papier broyé, etc. Ils doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet. Si cela n'est pas possible, ils doivent être conditionnés en paquets ficelés, dans des cabas en papier, des cartons ou des sacs en plastique transparent. Tous les sacs en plastique non transparent ne sont pas autorisés.

Entreprises et commerces
Papier et carton des entreprises et des commerces, merci de prendre contact avec notre service.

Attention !
Le carton et le papier souillé ne sont pas admis (cartons de pizzas, souillures de peinture, de gras, etc.).

Verre
Le verre représente environ 8% du contenu de nos poubelles, alors qu'il peut être recyclé indéfiniment pour fabriquer de nouvelles bouteilles ou des récipients.

Que trier ?
Tous les bocaux, flacons ou bouteilles.

Attention !
Les vitres et les miroirs ainsi que la porcelaine et la céramique peuvent être déposés gratuitement à l'ESREC de la Praille.

Nos écopoints sont équipés de conteneurs pour la récupération du verre par couleur. **Le dépôt du verre est interdit entre 20 heures et 8 heures ainsi que les dimanches et les jours fériés.** Merci de respecter la tranquillité publique.

Textiles
Que faut-il récupérer ?
Tous les vêtements sont récupérables ainsi que le linge de maison (rideaux, draps, nappes, etc.).

Attention !
Les textiles récupérés doivent être aussi propres que possible. Ne déposez pas de jouets usagés, ils seront systématiquement détruits.

Les emplacements
Station Avia – rue Jacques-Grosselin
Angle rue des Noirettes – rue des Ronzades 9
Chemin Charles-Poluzzi 41
École de la Tambourine – chemin Vert
Rue Ancienne 67
Écopoint des Charmettes
Écopoint de l'avenue de la Praille
ESREC de la Praille – avenue de la Praille 47
Écopoint Sigismond
Écopoint Cardinal-Merillod
École des Pervenches (rue Montfalcon)
Écopoint Blavignac

En cas de perte accidentelle d'objets personnels dans une de ces cabines, la Ville de Carouge ne possède pas de clé. **Vous devez contacter Emmaüs Genève**
Route de Drize 5, 1227 Carouge
T 022 342 39 59

Déchets encombrants
Vous pouvez les apporter gratuitement à l'ESREC de la Praille
Avenue de la Praille 47A, 1227 Carouge
T 022 546 76 00 (info-service)

Horaires standard (mars à octobre)
Lundi : fermé
Mardi à vendredi : 15h – 19h
Samedi et dimanche : 10h – 17h

Horaires d'hiver (novembre à février)
Lundi : fermé
Mardi à vendredi : 14h – 17h
Samedi et dimanche : 10h – 17h

Vous pouvez appeler le secrétariat de la Voirie afin de fixer un rendez-vous pour le ramassage : T 022 307 84 84
Horaire de la réception
Lundi à vendredi : 8h – 11h et 14h – 16h

Attention !
La Ville de Carouge ne prend pas en charge le débarras complet d'appartements, de caves, de greniers, même si ces locaux font suite à une expulsion ou sont liés à l'ouverture de travaux dans un immeuble ou une partie d'immeuble.

La Ville de Carouge ne lève pas les déchets encombrants des entreprises et des commerces.

PUNAISES DE LIT
www.ge.ch/punaises-de-lit

Capsules de café
La marque Nespresso a mis en place un système de recyclage de ses capsules de forme conique et de ses capsules professionnelles (plates). Une fois collectées, ces capsules sont déshydratées, afin de séparer le marc de café de l'aluminium et de valoriser ces deux matières. Nos écopoints sont équipés de conteneurs pour la récupération de ces capsules.

Œuvres caritatives
Les textiles, habits, objets, meubles, appareils électriques et électroniques **encore en état de fonctionner** peuvent être donnés à différentes œuvres caritatives. Certaines d'entre elles proposent des solutions de ramassage à domicile.

Armée du salut
www.brocki.ch/fr/filiales
Chemin Barde 6
1219 Le Lignon
T 022 736 15 80

Caritas Genève
www.caritasge.ch
Chemin de la Milice 19
1228 Plan-les-Ouates
Ramassage gratuit à domicile
T 022 884 99 99

Centre social protestant
www.csp.ch
La Renfile Meyrin
Rue Alphonse-Largy 19
1217 Meyrin
T 022 341 13 02

La Renfile Plan-les-Ouates
Chemin de la Cartouchière 7
1228 Plan-les-Ouates
T 022 794 55 40

Ramassage gratuit à domicile
T 022 884 38 00
ramassage@csp-ge.ch

Communauté d'Emmaüs
www.emmaus-ge.ch
Route de Drize 5
1227 Carouge

Ramassage gratuit à domicile
T 022 301 57 57
ramassage@emmaus-ge.ch

Croix-Rouge genevoise
ramassage@csp-ge.ch

Vêtements uniquement
Collecte dans les conteneurs, les Vêt'Shop ou directement au Centre de tri de la Croix-Rouge
Chemin Pré-du-Couvert 5A
1224 Chêne-Bougeries

Collecte à domicile sur appel
T 022 349 89 87

www.carouge.ch

PET
Le PET est une matière plastique facilement transformable et recyclable. **La récupération du PET permet d'économiser des matières premières et de produire de nouveaux emballages.**

Que trier ?
Toutes les bouteilles ayant contenu des boissons **uniquement**. Nos écopoints sont équipés de conteneurs pour la récupération du PET, et de nombreux commerces mettent des conteneurs de récupération dans leurs locaux.

Attention !
Les emballages ayant contenu d'autres produits doivent être éliminés avec les ordures ménagères (barquettes pour les fruits et les légumes, charcuterie, etc.).

Les bouteilles en PE (polyéthylène)
Les bouteilles de lait, shampoing, huile, vinaigre, etc., peuvent être déposées dans certains commerces.
www.carouge.ch/infopet

Piles, accumulateurs et batteries de véhicules
Comme les accumulateurs rechargeables, les piles sont les déchets domestiques les plus polluants. Elles ne doivent en aucun cas être jetées dans une poubelle et encore moins dans la nature.

Que trier ?
Toutes les piles et tous les accumulateurs sans exception, y compris les piles dites « vertes » et celles au lithium.

Attention !
De nombreux objets (jouets, gadgets qui clignotent, bougeot ou font du bruit) contiennent des piles cachées. Retirez-les avant de les jeter !

La collecte
Tous les commerces vendant des piles ont l'obligation de reprendre gratuitement les piles et les accumulateurs hors d'usage. Nos écopoints sont équipés de conteneurs pour la récupération des piles. Les batteries des véhicules doivent être déposées dans les ESREC ou les commerces qui vendent ces produits.

Déchets spéciaux
Les déchets ménagers spéciaux peuvent être déposés gratuitement à l'ESREC de la Praille

- Restes sous forme tant liquide, solide ou en aérosol de peintures, vernis, pétrole, décapants, diluants, colles, pesticides, engrais, produits d'entretien, huiles minérales, poisons pour animaux ainsi que produits chimiques et toxiques divers.

- Les déchets inertes (terre cuite, carrelage, faïence, miroir, céramique, béton, etc.) ne doivent en aucun cas être jetés dans une poubelle, mais doivent être déposés dans les ESREC.

- Les médicaments et les thermomètres ne doivent plus être apportés dans les ESREC, mais dans les pharmacies.

- Ampoules économiques, tubes fluorescents et à LED peuvent être rapportés gratuitement dans les commerces vendant ce genre de matériel. (Les ampoules à incandescence et à halogène peuvent être jetées à la poubelle.)

- Les cartouches d'encre – toners – sont à rapporter dans les magasins proposant ces articles (reprise gratuite quelle que soit la marque) ou dans un ESREC.

- Huiles végétales : il est strictement interdit de les verser dans les canalisations. Ces huiles peuvent être jetées à la poubelle en les mettant dans un bouteille fermée de 2 litres au maximum.

- Huiles minérales : il est strictement interdit de les verser dans les canalisations. Ces huiles doivent être déposées dans les ESREC.

Appareils électroniques et électroménagers
Nous possédons toujours davantage d'appareils électriques et électroniques, dont la durée de vie a tendance à diminuer. **Leur élimination avec les ordures ménagères ou les déchets encombrants est interdite par la loi depuis 1998, car ils contiennent des métaux lourds et d'autres matériaux nocifs pour l'environnement.**

Que trier ?
- Le matériel bureautique et informatique (téléphones fixes et mobiles, ordinateurs, écrans, imprimantes, etc.).
- L'électronique de loisirs (TV, radios, chaînes hifi, lecteurs CD, DVD et MP3, luminaires, appareils photo, consoles de jeux, etc.).
- L'électroménager (aspirateurs, machines à café, cuisinières, réfrigérateurs, lave-linge, lave-vaisselle, fers à repasser, etc.).

La collecte
La Voirie ne les collecte pas, conformément à la loi, **les commerces ont l'obligation de reprendre gratuitement les appareils du même genre que ceux qu'ils proposent, quels que soient la marque, le lieu et la date de l'achat.** Vous pouvez, par exemple, ramener votre téléviseur hors d'usage dans n'importe quel commerce qui vend des téléviseurs, **même sans nouvel achat.** Tout dépôt sauvage est passible d'une amende.

- Le matériel électrique et électronique hors d'usage peut également être déposé à l'ESREC de la Praille.
- Les appareils en état de fonctionnement peuvent être remis à des œuvres caritatives.

Réparer, échanger ou donner plutôt que de jeter
www.ge-repare.ch, www.keepinuse.ch

Déchets organiques
À Carouge, les déchets de cuisine et de jardin sont collectés ensemble.

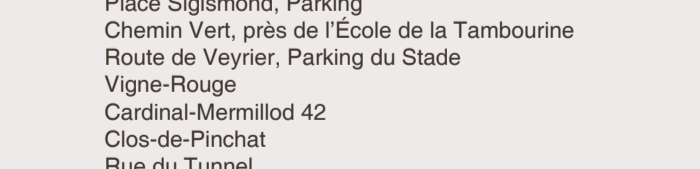
La petite poubelle verte
www.lapetitepoubelleverte.ch

Déchets de cuisine
Que trier ? Epluchures de fruits et légumes, restes de repas cuisés ou crus, café et thé (avec filtres et sachets mais sans capsules), coquilles d'œufs, de moules ou d'huîtres, arêtes de poisson, os, vaisselle compostable, fleurs fanées, plantes d'appartement et de balcon (avec la motte mais sans le pot).
- Comment ? Utiliser la P'tite poubelle verte aérée et des sacs compostables pour vos déchets de cuisine. Interdiction totale d'utiliser d'autres sacs en plastique ou autres contenants.

Attention : les huiles de frites, les liètières pour animaux, les couches-culottes, les sacs d'aspirateurs, les balayures ainsi que le contenu des cendriers doivent être jetés avec les ordures incinérables.

Déchets de jardin
- Que trier ? Déchets de jardin : résidus de récolte, feuilles mortes, gazon, branches, fleurs fanées et plantes en pots (avec la motte mais sans le pot), mauvaises herbes.
- Attention : les plantes envahissantes (telles que par exemple le buddleia, la renouée, la grande berce ou l'ambrosie) ne doivent jamais être compostées, mais éliminées avec les ordures incinérables.
- Il est également possible de les déposer dans l'ESREC de la Praille.

Écopoints
Dans ces écopoints, il est possible d'apporter les déchets suivants :



Les sacs de 60 litres et de 110 litres ne sont pas acceptés.

Rue Blavignac, à côté de Migros Vibert
Rue des Charmettes
Route de Drize 24
Rue de la Fontenette, avant le pont
Rue Jacques-Grosselin 4
Rue Jacques-Grosselin, Parking du Rondeau
Avenue de la Praille 15, en face de Denner
Chemin de la Grande-Pièce 3
Chemin Charles-Poluzzi, Pinchat
Place Sigismond, Parking
Chemin Vert, près de l'École de la Tambourine
Route de Veyrier, Parking du Stade
Vigne-Rouge
Cardinal-Merillod 42
Clos-de-Pinchat
Rue du Tunnel

Distribution de petites poubelles vertes et sacs à tri
Vous avez la possibilité d'obtenir la petite poubelle verte ainsi que le sac à tri gratuitement, à la nouvelle arcade « Carouge à votre service ».

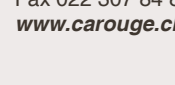
« Carouge à votre service »
Place du Marché 14
T 022 307 89 87
F 022 342 53 29
mairie@carouge.ch

Horaires
Lundi : 8h – 12h et 14h – 17h
Mardi : 7h30 – 12h et 14h – 17h
Mercredi : 8h – 17h (non-stop)
Jeudi : 8h – 12h et 14h – 17h30
Vendredi : 8h – 12h et 14h – 17h

Espace de récupération (ESREC)
Espace de récupération de la Praille
Avenue de la Praille 47A, 1227 Carouge
T 022 546 76 00 (info-service)

Horaires standard (mars à octobre)
Lundi : fermé
Mardi à vendredi : 15h – 19h
Samedi et dimanche : 10h – 17h

Horaires d'hiver (novembre à février)
Lundi : fermé
Mardi à vendredi : 14h – 17h
Samedi et dimanche : 10h – 17h



En scannant ce QR-code vous pourrez accéder aux statistiques de nos écopoints ainsi qu'aux différentes informations relatives aux déchets.

